

et les intérêts...
de la période...
de la période...

on the unpaid interest from that day to the day it is paid

177 L'article 248 de la même loi est modifié à par opposition de ce qui suit.

(17) Section 248 of the said Act is amended as amended or adding therein the following

10 Pour l'application de la présente loi, la redevance, un effet, un billet ou un autre instrument émis par un débiteur en vertu de son obligation de payer des sommes à un autre titre du même genre que celui qui est mentionné dans le présent article, est considéré comme étant un effet, un billet ou un autre instrument émis par un débiteur en vertu de son obligation de payer des sommes à un autre titre du même genre que celui qui est mentionné dans le présent article.

(15) For the purposes of this Act, one bond, debenture, bill, note or similar instrument issued by a debtor is identical to another such obligation issued by that debtor if both are identical in respect of all rights (in equity or otherwise) either immediately or in the future and either absolutely or contingently attaching thereto except as regards the principal amount thereof.

12 La personne qui, après le 15 novembre 1981, a une participation dans une société ou dans une société, directement ou indirectement, par le biais d'une participation dans une autre société ou société en commandite, est réputée être débiteur de la société ou de la société en commandite.

(13) Where after November 15, 1981 a person has an interest in a trust or partnership, whether directly or indirectly, through an interest in any other trust or partnership or in any manner whatsoever, the person shall, for the purposes of the

(15) This amendment would substitute "one" for "two".

(15). — Texte actuel du paragraphe 248(6) :

«(6) Dans la mesure où elle s'applique à une corporation qui a émis des actions d'une catégorie de son capital-actions en deux ou plusieurs séries, toute mention dans la présente loi de la «catégorie» doit être interprétée, compte tenu des adaptations de circonstance, comme étant la mention d'une «série de la catégorie».

(16) This amendment would substitute a reference to subsections 227(8.3), (9.2) and (9.3) for the reference to subsections 227(8) and (9).

(16). — Remplacement du renvoi aux paragraphes 227(8) et (9) par un renvoi aux paragraphes 227(8.3), (9.2) et (9.3).

14 Pour l'application de l'article 248 de la même loi, la définition de «montant en espèces» au paragraphe (1) de l'article 248 de la même loi est modifiée.

(14) For the purposes of the said Act, the definition of "amount in specie" in subsection (1) of section 248 of the said Act, as enacted by section 248(1) of the said Act, is amended as amended or adding therein the following

15 La définition de «montant en espèces» au paragraphe (1) de l'article 248 de la même loi est modifiée.

(15) The definition "amount" in subsection (1) of section 248(1) of the said Act, as enacted by section 248(1) of the said Act, is amended as amended or adding therein the following

16 La définition de «montant en espèces» au paragraphe (1) de l'article 248 de la même loi est modifiée.

(16) The definition "amount" in subsection (1) of section 248(1) of the said Act, as enacted by section 248(1) of the said Act, is amended as amended or adding therein the following